

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18400 - 71ÈME ANNÉE

## Séminaire de la direction du PCR

**« Le Conseil politique du PCR décide du renforcement de la solidarité et de l'organisation des communistes réunionnais »**



Le PCR va intensifier la campagne d'explications lancée depuis le 19 mars dernier, autour de la publication du document « Un nouveau rassemblement pour une nouvelle politique : mettre fin au néo-colonialisme » présenté ce jour-là.

Hier au Port, le Comité politique du Parti communiste réunionnais était réuni en séminaire. Cette rencontre a permis d'approfondir plusieurs questions et de définir des orientations. Un communiqué diffusé à la suite de cette séance rend compte des décisions prises par l'instance de direction du PCR.

## Communiqué du PCR

« Un mois après la conférence sur le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition du statut colonial organisée à Sainte-Suzanne, le PCR a réuni ce 17 avril au Port son Conseil politique en séminaire. La présentation des rapports et les nombreuses interventions ont abouti à une analyse partagée.

Le Conseil politique du PCR apporte sa solidarité aux camarades de Sainte-Suzanne, notamment Maurice Gironcel, cibles d'un acharnement complaisamment relayé dans des médias. Ces attaques ne font que renforcer la détermination et la solidarité des communistes.

Soutien des travailleurs, et notamment de ceux du BTP, le PCR salue la solidarité des dockers et l'intervention de son sénateur Paul Vergès auprès du président de la République. Ces événements ont obligé le gouvernement à intervenir. Refusant jusqu'alors de négocier, le patronat est venu à la table des discussions. Au 8<sup>e</sup> jour de grève, l'accord a débouché sur une augmentation de 1,9 % des salaires, ce sont près des deux tiers de la revendication des grévistes. Le PCR se félicite de cette victoire des travailleurs qui ont fait respecter le principe de la démocratie.

La multiplication des grèves à La Réunion concerne toutes les couches de la population. Les échéances

comme la fin des quotas sucriers l'année prochaine, les accords de partenariat économique (APE) entre les pays de notre région et l'Union européenne, la remise en cause de la sur-rémunération dans le rapport Lurel et le programme des Républicains sont toujours là, malgré le silence des responsables politiques, à l'exception des communistes, sur ces sujets.

C'est pourquoi le PCR va intensifier la campagne d'explications lancée depuis le 19 mars dernier, autour de la publication du document « Un nouveau rassemblement pour une nouvelle politique : mettre fin au néo-colonialisme » présenté ce jour-là.

Le PCR va également travailler à renforcer sa structure et son organisation. En effet, au moment où La Réunion connaît une accélération de la crise sociale, et à la veille de décisions importantes qui vont engager son avenir pour 25 ans comme l'annonce le rapport Lurel, le mutisme des autres organisations politiques sur ces questions essentielles est édifiant. C'est pourquoi le Conseil politique souligne que le Parti communiste réunionnais est le seul outil à partir duquel peut s'organiser la défense des intérêts des Réunionnais. »

*Le Port, le 17 avril 2016*

## Communiqué de la défense de Maurice Gironcel

### Daniel Alamélou multiplie les manipulations

**Avant la tenue d'un procès concernant Maurice Gironcel, le plaignant « multiplie depuis quelque temps les manipulations en tous genres, et tente d'instrumentaliser les magistrats de façon évidente et grossière », indique un communiqué de l'avocat du maire de Sainte-Suzanne.**

« Pour la première fois et sans doute la dernière avant le procès, qui se tiendra à la date qu'aura choisie le Tribunal, la défense de Monsieur Gironcel se doit de rendre publics les quelques éléments suivants.

Le plaignant disposant d'un dossier très faible, multiplie depuis quelque temps les manipulations en tous genres, et tente d'instrumentaliser

les magistrats de façon évidente et grossière.

Il tente ainsi de donner une substance à un dossier qui en manque tellement que les enquêteurs ont déjà, et à plusieurs reprises, attiré l'attention de l'unique « témoin » au dossier sur le fait qu'elle a cherché apparemment à piéger Monsieur Gironcel. Les enquêteurs ont aussi accé-  
té au dossier les doutes des

services du Procureur pendant l'enquête sur les suites à donner à cette plainte de M. Alamélou.

N'ayant pas encore réussi à gagner une élection contre Maurice Gironcel, M. Alamélou déploie tous les artifices dans l'espoir d'obtenir des magistrats le droit d'être présent à une élection SANS Maurice Gironcel.

## Édito

### « Nous sommes tous des migrants »

**A**u moment de sa découverte, La Réunion était une île inhabitée. Elle a donc été intégralement peuplée par des migrants venus soit par la force, ou alors dans l'espoir d'un avenir meilleur. Cette singularité a contribué à faire de La Réunion un pays avec un peuple unique, car résultat de la migration. C'est pourquoi tous les Réunionnais sont des descendants de migrants, ou alors sont eux-mêmes des migrants.

Ce message de La Réunion au monde prend un écho particulier en ce moment. En Europe, une des questions qui domine l'actualité est celle des migrants, et particulièrement la manière de les accueillir. Ces réfugiés tentent en effet d'atteindre l'Europe en raison de guerres dans laquelle les pays occidentaux porte une lourde responsabilité, ou alors parce que leur terre natale est touchée par une grande pauvreté qui découle notamment de la colonisation, à l'origine du pillage des richesses de ces pays d'émigration. L'an dernier, l'Europe avait vu arriver plus d'un million de migrants, un record depuis la seconde guerre mondiale. Le début de l'année a vu cette tendance s'accroître. L'Union européenne a donc décidé de signer un accord avec la Turquie pour envoyer vers ce pays les migrants qui réussissent à traverser la Méditerranée au péril de leur vie, en échange d'avantages accordés à l'État turc.

Dans ce contexte, la visite du Pape François sur l'île de Lesbos était très attendue, d'autant plus qu'une des premières visites officielles du souverain pontife avait eu lieu sur l'île de Lampedusa, terre d'accueil des réfugiés qui franchissent la Méditerranée entre l'Afrique et l'Italie. Sur l'île de Lesbos sont en effet passés l'an dernier des centaines de milliers de personnes voulant s'installer en Europe. C'est également devenu un vaste camp

de rétention, où des milliers de personnes sont retenues prisonnières dans le but de les exiler en Turquie.

« Vous n'êtes pas seuls », a déclaré le Pape aux 2.500 migrants du camp de Moria à Lesbos. Le chef de l'Église catholique a appelé l'Europe à assumer ses responsabilités face aux « victimes de l'exploitation » : « L'Europe est la patrie des droits humains et quiconque pose le pied en terre européenne devrait pouvoir en faire l'expérience ; ainsi il se rendra plus conscient de devoir à son tour les respecter et les défendre. »

« Pour être vraiment solidaire avec celui qui est contraint de fuir sa propre terre, il faut travailler pour supprimer les causes de cette dramatique réalité (...) Il faut développer des politiques de longue haleine, qui ne soient pas unilatérales »

Et de conclure : « L'Europe doit retrouver la capacité d'intégration qu'elle a toujours eue (...) On a besoin d'une éducation à l'intégration »

Il a également rendu hommage aux naufragés « qui ont perdu la vie en mer, victimes de voyages inhumains et soumis aux brimades de lâches bourreaux », et a jeté une couronne de fleurs à la mer.

« Nous sommes tous des migrants », a-t-il également déclaré. Il a ensuite invité 12 réfugiés à monter dans son avion qui s'est ensuite posé à Rome.

Cette visite montre qu'il existe une autre voie que celle de l'exclusion pour répondre à la question des migrations. Ce mouvement de population n'est en effet qu'un début. Les changements climatiques pousseront des centaines de millions de personnes à rechercher un autre foyer, et l'Europe ne pourra pas imaginer échapper à ses responsabilités en se retranchant derrière ses frontières.

*J.B.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## L'opposition municipale défend les intérêts de Saint-Denis au détriment de ceux de Sainte-Suzanne

# Sainte-Suzanne : « l'opposition a fait perdre 562 000 euros à notre commune »

Dans le numéro d'avril 2016 de « La lettre du maire », la municipalité de Sainte-Suzanne explique à la population comment l'opposition s'est rendue responsable d'une opération visant à faire perdre 562 000 euros aux Sainte-Suzannois. Ces élus ont en effet voté pour la baisse de la dotation de solidarité intercommunale versée par la CINOR à Sainte-Suzanne. Les six élus de l'opposition ont aussi voté contre une motion du Conseil municipal demandant au président de la CINOR de rétablir le montant de cette dotation, qui représente 25 euros par an et par habitant. Voici la reproduction de cette lettre, signée par le maire Maurice Gironcel.



trés par les trois élus de l'opposition municipale, siégeant à la CINOR, pour tenter, comme à leur habitude, de faire du tort au Maire. L'une d'entre eux, Yolande Pausé, a par ailleurs publiquement reconnu lors du dernier conseil municipal du 11 avril 2016, avoir voté ce budget qui pénalise notre commune.

**Au lieu de se battre pour la population, certains s'évertuent à vouloir la pénaliser uniquement pour essayer de nuire à la majorité municipale.**

Lors de ce même conseil municipal, Daniel Alamelou et les cinq autres conseillers de l'opposition ont refusé de voter la motion appelant la CINOR à prendre une décision budgétaire modificative, afin de rétablir une véritable solidarité intercommunale.

Ce comportement a hélas valeur d'aveu.

Au lieu de s'étendre dans la presse pour annoncer à tort que la commune risque d'être mise sous tutelle, ces mêmes élus devraient plutôt réfléchir aux conséquences de leurs actes.

Les élections municipales sont terminées et les prochaines auront lieu en 2020. Personne n'est dupe et j'appelle les uns et les autres à faire preuve de responsabilité dans une situation de crise généralisée.

Depuis 2013, le Gouvernement socialiste a décidé de diminuer drastiquement la Dotation Globale de Fonctionnement allouée aux communes. Ici, à Sainte-Suzanne, cela représente 407 000 euros pour 2016, soit 18 euros par habitant. Au total, depuis 2013, la diminution de la DGF a entraîné une perte de recettes de 1 187 000 euros.

Comme si cela ne suffisait pas, le 24 mars dernier, lors du vote du budget primitif de la CINOR, avec le soutien déshonorant de l'opposition municipale, le Président socialiste de la CINOR a emboîté le pas au Gouvernement en diminuant brutalement la dotation solidarité communautaire pour les trois communes de la CINOR.

La perte de cette dotation pour notre commune, représente 25 euros par habitant, alors qu'elle n'est

que de 11 euros pour Saint-Denis. Dans le même temps, les frais de fonctionnement de la Cité des Arts à Saint Denis, validée par ces mêmes élus de l'opposition siégeant à la CINOR est passée de 1 039 315 euros en 2015 à 3 016 405 euros en 2016 soit une augmentation de 190 %!

**La perte de cette dotation pour notre commune, représente 25 euros par habitant**

Cette opération avait donc pour but de favoriser Saint-Denis, au détriment des deux autres communes, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne. Ces agissements d'une bassesse incroyable ont été sciemment perpé-

## Démocratie et solidarité intercommunale

# Le Conseil municipal de Sainte-Suzanne demande au président de la CINOR de rétablir le montant de la dotation de solidarité communautaire

Le 11 avril dernier, le Conseil municipal de Sainte-Suzanne a adopté une motion demandant au président de la CINOR de revenir sur sa décision de baisser de 3 millions d'euros la dotation de solidarité communautaire versée aux trois communes de la collectivité. Seuls les six élus de l'opposition ont voté contre cette motion dont voici le texte ci-après.

### **MOTION PRESENTÉE PAR LE GROUPE « SAINTE SUZANNE ENSEMB » ET ADRESSÉE À M. LE PRÉSIDENT DE LA CINOR RELATIVE À LA DIMINUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de la motion suivante.

Le budget primitif de la CINOR, présenté par le Président de FEFCL, et adopté par le conseil de la Communauté le 24 mars 2016 par 27 voix pour et 26 contre, ainsi que deux votes nuls, a acté une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 3 000 000 d'euros pour l'exercice budgétaire 2015 pour l'ensemble des trois communes composant la Communauté d'agglomération.

Cette diminution fait subir à la Commune de Sainte-Suzanne une perte de recettes de 562 000 euros pour cet exercice soit 25 euros par habitant, pour Sainte-Marte de 22,50 euros par habitant, et pour Saint-Denis seulement de 11 euros par habitant.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu devant le conseil de la Communauté le 4 mars dernier, une telle diminution n'avait jamais été évoquée.

Le conseil des Maires de la CINOR, organe consultatif, n'a jamais été saisi de cette question.

Cette mesure a donc été imposée aux communes de façon arbitraire et brutale, au mépris du consensus qui a été la règle à la CINOR depuis la création de cette dernière.

Dès lors, les principales orientations budgétaires présentées au Conseil municipal dans sa séance du 27 février dernier n'ont pas pu prendre en compte une baisse d'une telle ampleur.

Ceci nous a donc contraint à des ajustements budgétaires de dernière minute, dont notamment une hausse modérée de la fiscalité (+1.02 points sur la taxe d'habitation et + 1.54 points sur la taxe foncière sur les pro-

priétés bâties) afin de compenser partiellement le manque à gagner.

Dans le contexte budgétaire extrêmement tendu que connaissent actuellement les collectivités communales, déjà fortement impactées par les baisses drastiques par l'Etat, de la Dotation Globale de Fonctionnement (soit 1,185 million d'euros en cumulé) une telle mesure est non seulement profondément inégalitaire et injuste, mais entraînera de graves conséquences à terme sur la politique d'investissement.

Les neuf élus du Groupe « Sainte-Suzanne ensemb » siégeant à la CINOR se sont bien entendu opposés à cette diminution qui va à l'encontre de la notion de solidarité communautaire.

Ceci exposé, le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne par le biais de la présente motion :

- 1) Déploire le manque de concertation qui a présidé à l'élaboration du budget primitif de la communauté d'agglomération ;
- 2) Attire une nouvelle fois l'attention du Président de la CINOR sur les conséquences de la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire, sur l'équilibre financier des Communes membres ;
- 3) Propose en ce sens au conseil de la communauté de se prononcer dans les meilleurs délais sur une décision modificative budgétaire conforme aux axes présentés lors du débat sur les orientations budgétaires du 04 mars 2016.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL N°16/016 DU 11/04/2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

- vu le rapport N°16/016/DGS :

A la majorité absolue (6 Voix CONTRE : Mesdames PAUSE Yolande, AUPAIS Annick, Messieurs : ALAMELOU Daniel, BALMINE Jacky, GRONDIN Antonio, CIDNEY Janick).

DECIDE :

Article unique :

La motion présentée par le Maire est adoptée.

# Oté

## 2017 ? Mi pans lé in pé tar kant mèm !

*Si zot i suiv in pé bann travayèr l'èspas vèr lé posib zot i oi banna fèr dé shoz mi trouv lé danzéré. Par ébzant sak i ansèrv dézèrban pou anpèsh lo zèrb kour d'isi d'la-ba épi okip lo bann z'alé la tèr rouj. Mé afèr i ansèrv bann poizon shimik pou fé in travay konmsa ?*

*Pars a bien kalkilé sa la pa in n'afèr bien nésésèr. La prèv ? I pé ansèrv bann débrousayèz k'i marsh avèk l'ésans é mèm avèk l'éstrisité konmsa zèrb kour-atèr i arète kouri. I pé mèm ansèrv lo sho sansa la vapèr sou présyon. Donk dézèrban la pa vréman itil, i pé mèm s'anpass de sa. Bin alor, pou kosa i kontinyé anpoizone la tèr ?*

*Pars la pa bézoin ansèrv in bonpé la min d'èv pou fèr sa. Inn-dé pèrsone apré bonbardé avèk poizon-la, sa l'asé pou fèr lo travay. Mé si zordi gouvèrnman i karkiye in pé lo zyé sé ké lo bann produi shimik l'aprè anpoizone la tèr, anpoizone la santé d'moun-konbien i sava é nètè andikapé, é pandan konbienn zénérasyon si i kontinyé... In sakré malédiksyon !*

*Donk gouvèrnman i sort desid l'ané 2017 v'arète ansèrv so bann poizon. Mé akoz pa toutsuit ? 2017- mi pans lé in pé tar kant mèm.*

**Justin**

« Dir in mo, pé s'fèr sé pèrd in z'ami » - In kozman po la rout

Moin la fine antann souvan in kozman konmsa. Pou moin, sa I vé dir, sinplomman I fo gingn control son parol. Pou kosa ? Pars koz la boush rouvèr, osinonsa dir n'inport de koi, sé prann in riskab. Akoz sa ? Pars san vouloir ou i pé vèks in moun a mor. Antansyon dé-foi ou i pé di in kékshoz banal pou ou, mé pou lé zot sé kékshoz mortèl. Ni koné pa anou bien, ziz pi lé zot mèm si ou i frékant azot toultan. Shak moun nana son parkour, shak moun la bingn dann son prop kiltir familyal. Pou shakinn, nana dé shoz a dir, é dé shoz a pa dir : fèrm son také i pé z'ète, tazantan la solisyon k'i fo pars konm lé ékri an-o la : si ou i di in mo an tro, ou lé riskab pèrd in z'ami, in kamarad... Dé foi, mèm kan ou i di pa arien sa i ariv galman. Fé travaye z'ot tèt la dsi : mi pans la pa initil.